

Virginie Pocq-St-Jean

Présidente de la commission de communication

CONDAMNÉES A VIE !



Peut-on imaginer que l'on puisse trimbaler sur les routes à longueur d'année et détenir sous une toile de tente, des éléphants d'Asie, adultes, pesant en moyenne 3 tonnes, parqués à 4 dans un enclos d'environ 30 m² ?

C'est pourtant ce que j'ai constaté le 9 juillet 2006, sur la plage d'une commune touristique du sud-est de la France. Le comportement des pachydermes laisse apparaître des signes de stéréotypie : les 4 éléphants d'Asie se balancent d'un pied sur l'autre, dodelinant de la tête dès qu'elles n'ont plus de fourrage à se mettre sous la trompe, signe d'un mal-être profond. La nourriture et l'abreuvement, seules activités possibles, ne leur sont donnés qu'au compte-gouttes. Avis de canicule, il fait 38°, elles n'ont pas d'eau à disposition. L'air irrespirable est chaud et sec. Dans leur milieu naturel et dans des conditions extrêmes, les éléphants ont au moins la possibilité de s'adapter.

L'article R213-18 du code rural précise : « est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe, le fait pour toute personne qui élève, garde ou détient des animaux domestiques ou sauvages apprivoisés ou en captivité de les priver de la nourriture ou de l'abreuvement nécessaire à la satisfaction des besoins physiologiques ... »

Ces éléphants, d'une quarantaine d'années, voyagent avec une troupe de cascadeurs et de dragsters : ces engins bruyants et vrombissants, font trembler le sol lors des représentations qui se déroulent à moins de 5 m de leur enclos.

Leur propriétaire a déclaré « qu'elles ne participaient pas au spectacle ». Alors, que font-elles ici ?

Lors d'un échange avec un responsable du site Code animal*, j'apprends qu'il pourrait s'agir des éléphantesses de Sorgues (84) dont l'une d'entre elles aurait, selon la presse, piétiné début juin un homme de 50 ans, qui en est mort. C'était un proche de la famille du cirque.

Après diverses vérifications, je transmets l'affaire au service juridique de la SPA, à la suite de quoi sera ordonné une inspection de la Direction des services vétérinaires et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage du Var qui interviendront conjointement le 11 juillet vers 15 H 00 en ma présence.

Malgré la situation, aucun PV ne sera dressé à l'encontre des propriétaires du cirque. Selon les autorités, les documents présentés sont en règle ; à noter qu'il n'a pas été fait usage d'un lecteur de puce électronique pour vérifier l'identité précise des animaux, comme le prévoit la loi.

De retour à Paris, je sou mets le dossier au président et à l'ensemble des administrateurs de la SPA, qui décident de déposer plainte pour mauvais traitements et acte de cruauté. Afin de compléter mon enquête, je poursuis mes recherches et trouve un article sur le site de l'association One Voice concernant six éléphantesses disparues d'Allemagne en 2005 alors qu'elles devaient être saisies par les autorités : il s'avère que les « éléphantesses de Sorgues » sont « les éléphantesses d'Allemagne ».

La SPA a adressé le dossier au

ministère de l'Ecologie et du Développement durable qui a diligenté une enquête complémentaire. L'éléphant d'Asie est classé annexe 1 de la Convention de Washington.

En attendant, Belinda qui porte sur le front, la trompe et les oreilles en « dentelle », les scarifications des mauvais traitements qu'elle endure depuis quarante années, tout comme ses sœurs d'infortune, est repartie sur les routes et nous avons appris, de source sûre, qu'elles doivent être « expédiées » dans les ex-pays de



legende. ↑

legende.



legende.

l'Est. Rien ne justifie que l'on utilise des animaux sauvages pour des exhibitions, relevant de la soumission et obtenues par la violence les traumatisant à vie. La SPA a lancé un appel à témoins.

Christian Huchedé, responsable du refuge de l'Arche** en Mayenne, gère le seul site en France capable de recueillir les rescapés des cirques, vivant en semi-liberté. Il nous confiait le mois dernier « Les animaux de cirque ne peuvent pas être bien dans leur tête ». ■

*www.codeanimal.fr

**www.refuge-arche.org

A quand la prochaine victime ?

En 2005, la justice allemande décide d'ordonner la saisie de 5 éléphantesses dans le cirque Althoff. Il s'agit de Vicky, 32 ans, Belinda 35 ans, Pira, 33 ans et Diana, 33 ans et Maya qui ne tenant plus sur ses pattes, est évacuée en urgence. Les 4 autres attendent leur transport vers un zoo.

Le 26 novembre 2005, elles disparaissent ; les associations lancent un avis de recherche sur toute l'Europe. One Voice retrouve leur trace en décembre en Indre et Loire. Selon One voice, « Seules deux éléphantesses participent au spectacle, quatre autres restent entravées, entassées sous une tente en permanence. Les photos des animaux concordent, il s'agit bien des éléphantesses du cirque Althoff qui devaient être saisies en Allemagne. »

Le cirque Althoff, une famille de dresseurs : Le père de Joye et Anton Gardner, Joseph, est mort, tué par un de ses éléphants. Anton a été condamné pour actes de cruauté sur animaux en Allemagne et en Autriche. Il vient d'être encore condamné en Croatie, où il réside. Ses deux éléphantesses lui ont été retirées et confiées à un zoo en novembre 2005.